

Tarifs Professionnels & Particuliers

LSB.ADGE

Sylvie Lucie BELLAIGUES

N° 06 14 15 25 14

Mail : lsb.adge.10@gmail.com

Tarifs et explications

Le tarif est fixé selon un taux horaire définit suivant les barèmes énumérés ci-dessous.

Vous pouvez opter pour les formules à la carte pour les missions occasionnelles ou ponctuelles et les forfaits mensuels pour les missions plus régulières.

Toutefois, rien ne vaut un devis personnalisé pour répondre au mieux à vos besoins. Alors n'hésitez pas à me contacter !

Formules à la carte

Durée de la prestation	Tarif horaire
1 h	37 €
5 h	180 €

Formule à la prestation

Prestations	Tarif horaire
Contrat de travail ou/et avenant avec DPEA	36 €
Paramétrage paie + caisses Sociales (1er fois)	200 €
Bulletin de paie (cela comprend les déclarations sociales sauf cas exceptionnel)	36 €
Solde de tout compte	36 €
Frais administratif paie (forfait logiciel et fourniture)	36 €/ trimestre
Frais postaux et téléphonique	Selon les besoin
Frais administratif comptia (logiciel)	36 €/ trimestre
Indemnité Kilométrique	0,67 € / km

Ces tarifs ne remplacent en aucun cas un devis détaillé.

Forfaits

Idéal pour les petites Structures qui ne peuvent embaucher une Secrétaire à temps plein ou à temps partiel

Les forfaits sont conçus pour les Entreprises dont le volume de travail est régulier.

J'étudie avec vous chacune de vos attentes
et le travail sera réalisé dans les délais que nous aurons convenus sur le devis.

Les tarifs sont donnés à titre indicatif.

n'hésitez pas à me contacter afin obtenir un devis personnalisé selon vos besoins.



Pas de contraintes

Aucune contrainte administrative liée à l'embauche.



Volume horaire

Prestations à la carte ou au forfait, les horaires sont calculés en fonction des délais



A la prestation effectuée

Pas de charges patronales à prévoir, pas de congés payés, le prix est le prix réel du travail fourni



Pas d'investissement

Je fournis tout le matériel dont j'ai besoin.





Comment et quand *effectuer son paiement* ?

Le paiement se fait par chèque ou par virement bancaire. Espèces autorisées pour les particuliers contre remise de récépissé.

PRESTATIONS À LA CARTE

PRESTATIONS MENSUELLES

Formule « à la carte » :

- Accompte de 50% pour toute commande.
- Règlement à la fin de la prestation.

Règlement par virement bancaire uniquement :
50% du montant du devis à la commande et les
50% restant en fin de prestation.

Comment fonctionnent mes services

RDV INITIAL

DEVIS & CONTRAT

OPTIMISATION

Je vous rencontre dans vos locaux lors d'un entretien qui permettra d'établir la liste de vos besoins en prenant en compte votre mode de fonctionnement et celui de vos équipes.

Je rédige et vous envoie ma proposition commerciale en fonction des missions que vous souhaitez me confier et sur la base du volume horaire et de la régularité de mes interventions.

Après une première phase d'environ 15 jours, je vous propose un rdv pour ajuster l'organisation initialement mise en place afin de gagner en efficacité.

Respect de la *législation*

Respect de législation – article 20 alinéa 2 de l'Ordonnance de 1945

Je ne me substitue pas à votre comptable et/ou votre expert-comptable et j'interviens uniquement dans le respect législatif de cette profession réglementée. En effet, celle-ci a le monopole pour apprécier et réviser les comptabilités d'organismes. Mes prestations s'arrêtent donc dès lors qu'elles nécessitent un acte d'imputation, c'est-à-dire une opération intellectuelle conduisant à la codification des données.